

DÉCLARATION EN FAVEUR DE LA SCIENCE OUVERTE À SCIENCES PO

Juin 2021

L'intention de la déclaration en faveur de la Science ouverte¹ à Sciences Po est de décrire la vision, les engagements et les actions de l'établissement pour rendre accessibles le plus largement possible les résultats des recherches menées au sein de l'établissement. Elle s'articule avec les recommandations et bonnes pratiques en matière de déontologie de la recherche à Sciences Po. Elle s'inscrit enfin dans le cadre d'une politique publique ambitieuse sur le sujet.

Vision

L'établissement soutient les dispositifs et outils de recherche qui favorisent la collaboration, la diffusion et l'accessibilité des connaissances ainsi que la réutilisation des résultats de la recherche selon le principe "aussi ouvert que possible, aussi fermé que nécessaire", dans un cadre juridique et éthique adapté. Ce principe prend en compte la confidentialité liée au droit de la protection des données et de la vie privée, la sécurité des données (intérêts fondamentaux des États et souveraineté des données de la recherche), le respect de la liberté académique, et l'intégrité scientifique.

Engagements

Engagée depuis 2008 dans le mouvement de l'accès ouvert grâce à la création d'une archive ouverte, Sciences Po poursuit sa politique de mise à disposition et de maintenance d'infrastructures respectant les principes FAIR² pour le dépôt des publications et des données.

¹ On entend ici par Science ouverte la diffusion sans entrave des publications et des données de la recherche.

² Les principes FAIR, définissent les modalités d'une bonne gestion des données : *Findable* (faciles à trouver) ; *Accessible* (les conditions d'accès sont clairement définies) ; *Interoperable* (possibilité de les intégrer ou de les faire interagir avec d'autres dispositifs ou données) ; *Reusable* (réutilisables, c'est-à-dire suffisamment documentées pour assurer leur compréhension et les éventuelles conditions de réutilisation).

SciencesPo

La formation des doctorantes et des doctorants et la sensibilisation de la communauté scientifique et des personnels de soutien pour l'intégration des pratiques d'ouverture de la recherche est un deuxième axe fort de l'engagement de l'établissement.

Enfin, la mise en œuvre d'une gouvernance de la Science ouverte a pour objectif d'articuler l'information, l'écoute des besoins, la coordination des acteurs, la discussion avec l'ensemble de la communauté et l'accompagnement des projets scientifiques sur un sujet en forte évolution, tant au niveau national qu'international.

Actions

Publications

L'établissement engage les chercheuses et les chercheurs à répertorier dans l'archive ouverte dédiée tout article, chapitre de livre, livre, *working paper* et rapport le plus rapidement possible après sa publication et à y joindre la version numérique dans le respect du cadre contractuel. De plus, dans le respect du droit d'auteur et de la Loi pour une République numérique, le libre accès à la version numérique doit toujours être privilégié.

Par ailleurs, Sciences Po est signataire de l'appel de Jussieu, qui promeut la bibliodiversité³ et le libre choix par la chercheuse ou le chercheur de l'éditeur qui le publie. Dans ce contexte, lorsque la publication d'un article doit faire l'objet de frais de publication⁴, les chercheuses et les chercheurs sont encouragés à être vigilants par rapport aux revues dites "hybrides"⁵. Sur ce point, et plus généralement, elles et ils sont encouragés à faire appel aux services de soutien à la recherche pour être accompagnés sur les termes des contrats d'édition, sur la conservation de leurs droits d'auteur et sur les licences associées. Les doctorantes et les doctorants sont formés chaque année aux pratiques liées à la publication scientifique et sensibilisés aux aspects juridiques et techniques.

³ La bibliodiversité est la diversité culturelle appliquée au monde du livre. En écho à la biodiversité, elle fait référence à une nécessaire diversité des productions éditoriales mises à la disposition des lecteurs. (Source : Wikipédia)

⁴ Ces frais sont également appelés *Article Processing Charges* (APC)

⁵ Une revue hybride est diffusée par abonnement payant et propose en plus à ses auteurs de payer des frais de publication afin que leur article soit publié en accès ouvert.

SciencesPo

Enfin, pour favoriser la visibilité de leurs recherches, et en adéquation avec le Plan national pour la science ouverte, Sciences Po encourage l'adoption la plus large possible par les chercheuses et les chercheurs de l'identifiant standard international ORCID, et son alignement avec les autres identifiants : idRef, idHAL notamment.

Données

Sciences Po encourage les chercheuses et les chercheurs à ouvrir leurs données de manière graduée en fonction des pratiques disciplinaires de collecte et de production des données. L'établissement tient à permettre aux chercheuses et aux chercheurs de discuter du bénéfice de l'ouverture et du potentiel de réutilisation de leurs données. Les éléments et arguments s'opposant à leur ouverture doivent être pris en compte et re-questionnés au fur et à mesure que les systèmes évoluent.

Pour ouvrir davantage les résultats de recherche, des moyens d'accompagnement sont mis à disposition et gérés par les personnels de soutien à la recherche : conseil, procédures et fourniture d'outils pour la mise en conformité juridique et éthique, accompagnement sur les pratiques de FAIRisation liées notamment à la documentation et au dépôt des données et sur la rédaction de Plans de Gestion des Données (PGD). L'objectif conjoint des personnels de soutien est le développement d'un service de guichet unique et la proposition de modes d'emploi. Une attention particulière est donnée au PGD et au registre des traitements de données personnelles de Sciences Po, qui sont amenés à évoluer régulièrement tant dans leur contenu que dans leur intégration aux outils de gestion de la recherche mis à disposition au niveau national et international.

Tout membre de la communauté scientifique peut bénéficier à tout moment d'une formation à la gestion des données, en plus de la possibilité d'être accompagné sur la gestion des données dans le cadre d'un projet. Les doctorantes et doctorants reçoivent une formation à la gestion des données, incluse dans le parcours doctoral.

Stratégie documentaire

Sciences Po, par l'intermédiaire de sa bibliothèque, a pris depuis plusieurs années une position forte en faveur de l'accès ouvert et travaille à la négociation des ressources en libre accès et à leur intégration aux collections, aux outils de gestion des contenus, au moteur de découverte et aux processus de travail associés. La bibliothèque apporte également un soutien financier aux acteurs favorisant la bibliodiversité⁶ et la science ouverte en Europe.

⁶ Cf. supra.

SciencesPo

Gouvernance

La Direction des Ressources et de l'Information Scientifique (DRIS) et la Direction Scientifique (DS) ont créé le comité Traitement des Données & Science Ouverte pour assurer, conjointement avec des chercheuses et des chercheurs et avec les autres directions et services concernés, Centre de Données Socio-Politiques (CDSP), Direction juridique, Direction des Systèmes d'Information (DSI), Déléguée à la protection des données, Secrétariat général, le pilotage et le suivi des engagements et des actions décrits dans la présente déclaration ainsi que leur coordination avec les centres de recherche.

Ce comité veille à la diffusion de la déclaration et s'articule avec les différents groupes de travail existant : comités de pilotage et comités d'utilisateurs dédiés aux pratiques et aux dispositifs liés à la science ouverte à Sciences Po. Plusieurs de ses membres contribuent à l'écosystème de la science ouverte en participant à différentes instances de concertation au niveau national et international⁷.

Il met en œuvre des indicateurs internes de suivi d'actions dont le baromètre de la science ouverte à l'échelle de l'établissement⁸ et fait évoluer la déclaration en faveur de la science ouverte autant que nécessaire.

⁷ Notamment : SupDPO (le réseau des DPO de l'enseignement supérieur et de la recherche), COAR (Confederation of Open Access Repositories), CESSDA (Consortium of European Social Science Data Archives), RDA (Research Data Alliance), Consortium Couperin.

⁸ Initiative nationale déclinée dans les universités. Voir <https://ministeresuprecherche.github.io/bsol/>